

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le vingt-neuf juin à 20 heures, le Conseil Municipal de JOSSELIN, légalement convoqué le 22 juin 2016, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de JOSSELIN sous la présidence de Monsieur SEVENO, Maire.

Étaient présents : Monsieur SEVENO, Maire, Madame GUILLAS-GUERINEL, Monsieur JAGOUDET (jusqu'à 21 h 28), Monsieur YHUEL, Madame COLINEAUX-JUGUET, Monsieur ALLIX, Adjoint, Monsieur ASTRUC, Conseiller Municipal délégué, Madame LARMET, Madame DUBOIS, Monsieur CAMUS, Madame JARNO, Madame HENRIQUET, Monsieur NAYL (à partir de 20 h 40), Monsieur LE COQ, Madame DANIEL-RISACHER, Monsieur GRELIER, Monsieur ABIVEN.

Était représenté : Monsieur JAGOUDET par Monsieur CAMUS à partir de 21 h 28

Étaient excusées : Madame VERMOT-TEDESCHI, Madame LE GOFF

Secrétaire de séance : Monsieur LE COQ

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

2016.06.29 – 01 : DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le Conseil Municipal désigne Monsieur LE COQ comme secrétaire de séance.

2016.06.29 – 02 : APPROBATION DU PRÉCÉDENT PROCÈS VERBAL

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité approuve le procès-verbal de la précédente séance.

2016.06.29 – 03 : COMPTE D'AFFERMAGE 2015 ET RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE SAUR POUR LE SERVICE ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport annuel 2015 qui lui a été remis et présenté.

2016.06.29 – 04 : INSTALLATION DANS SES FONCTIONS D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés :

- procède à l'installation de Monsieur Ronan ABIVEN au sein de l'assemblée communale en qualité de Conseiller Municipal de la commune de JOSSELIN ;
- désigne Monsieur Ronan ABIVEN au sein de la commission municipale suivante :
 - commission culture, services à la personne, vie scolaire et jumelages ;
- désigne Monsieur Ronan ABIVEN représentant de la commune
 - au conseil d'administration du lycée Ampère en tant que délégué titulaire
 - au conseil d'administration du collège Max Jacob en tant que délégué titulaire
 - au FDGDON
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

PATRIMOINE URBAIN, URBANISME, VIE ASSOCIATIVE SPORTS-LOISIRS, SÉCURITÉ

2016.06.29 – 05 : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE AD 323 - 4 RUE SAINT NICOLAS

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à acquérir la parcelle AD 323 sise 4 rue Saint Nicolas à JOSSELIN (56120) au prix de 10 000 euros ;
- à signer l'acte à intervenir avec Monsieur et Madame Lucien et Emilienne ROBERT auprès de Maître BOURHIS, Notaire à JOSSELIN. Les frais d'acte notarié seront à la charge de la Commune ;
- à négocier toute destination de ce bien ;
- à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

2016.06.29 – 06 : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE AK 370 - 50 BIS RUE GLATINIER

Après avis favorable de la **commission finances réunie le 22 juin 2016**, le Conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés :

- décide l'acquisition de la parcelle AK 370 d'une superficie de 63 m² appartenant à Monsieur et Madame Julien et Maryvonne LE TALLEC située 50 Bis Rue Glatinier à JOSSELIN au prix de 20 000 € ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à :

- signer l'acte à intervenir avec Monsieur et Madame Julien et Maryvonne LE TALLEC auprès de Maître BOUTIN, Notaire à VANNES. Les frais d'acte notarié seront à la charge de la Commune
- effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

2016.06.29 – 08 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION ENSEIGNE - ATELIER DE VAILA

Après avis favorable de la **commission Patrimoine urbain, urbanisme, vie associative sports-loisirs, sécurité réunie le 13 juin 2016, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés** :

- accorde une subvention à hauteur de 50 % de la dépense subventionnable TTC soit la somme de 638,28 € à Madame ROUMEAS - Atelier de Vaila
- précise que cette aide sera versée sur présentation des factures acquittées des travaux et photographies des restaurations
- indique que les crédits sont inscrits au compte 20422 du budget primitif 2016.

2016.06.29 – 09 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION ENSEIGNE – ARTHURIMMO.COM

Après avis favorable de la **commission Patrimoine urbain, urbanisme, vie associative sports-loisirs, sécurité réunie le 13 juin 2016** Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés :

- accorde une subvention à hauteur de 50 % de la dépense subventionnable TTC (subvention plafonnée à 750 €) soit la somme de 750,00 € à ARTHURIMMO.COM
- précise que cette aide sera versée sur présentation des factures acquittées des travaux et photographies des restaurations
- indique que les crédits sont inscrits au compte 20422 du budget primitif 2016

2016.06.29 – 10 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR RESTAURATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER PRIVÉ - DOSSIER MONSIEUR ET MADAME CAMUS PATRICE

Après avis favorable de la **commission Patrimoine urbain, urbanisme, vie associative sports-loisirs, sécurité réunie le 13 juin 2016, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés** :

- accorde une subvention de 20 % de la dépense subventionnable TTC d'un montant de 19 441 € soit la somme de 3 888 € à Monsieur et Madame CAMUS
- précise que cette aide sera versée sur présentation des factures acquittées des travaux et photographies des restaurations. Le montant de la subvention ne pourra en aucun cas être revu à la hausse et sera, le cas échéant, réduit au prorata des dépenses réelles justifiées.
- prélève sur les crédits inscrits au compte 20422 du budget primitif 2016

2016.06.29 – 11 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR RESTAURATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER PRIVÉ - DOSSIER MONSIEUR ET MADAME QUEBRIAC

Après avis favorable de la **commission Patrimoine urbain, urbanisme, vie associative sports-loisirs, sécurité réunie le 13 juin 2016, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés** :

- accorde une subvention de 20 % de la dépense subventionnable TTC d'un montant de 41 351 € soit la somme de 8 270,20 € à Monsieur et Madame QUEBRIAC ;
- précise que cette aide sera versée sur présentation des factures acquittées des travaux et photographies des restaurations. Le montant de la subvention ne pourra en aucun cas être revu à la hausse et sera, le cas échéant, réduit au prorata des dépenses réelles justifiées ;
- indique que les crédits sont inscrits au compte 20422 du budget primitif 2016.

2016.06.29 – 12 : ABANDON DE SERVITUDE DE PASSAGE HAMEAU DE LA VILLE ALLAIN

Après avis favorable de la **commission Patrimoine urbain, urbanisme, vie associative sports-loisirs, sécurité réunie le 13 juin 2016, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés**, autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à effectuer toutes les démarches en vue d'un abandon de servitude de passage de Monsieur et Madame FACORAT/GUILLAUME au profit de la commune. Le plan d'aménagement devra tenir compte de cette servitude qui sera transformée en voirie publique ;
- à signer l'acte notarié qui sera établi par l'Office notarial de JOSSELIN ;
- à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

VIE ÉCONOMIQUE, ATTRACTIVITÉ, ANIMATIONS, ARTISANAT D'ART

2016.06.29 – 13 : NOCTURNES LITTÉRAIRES ÉDITION 2016

La date proposée pour l'édition 2016 est le dimanche 24 juillet. La participation demandée à la commune de JOSSELIN s'élève à 2 500 €.

Après avis favorable de la **commission culture, services à la personne, vie scolaire et jumelages, réunie le 2 juin 2016, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés**, autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à signer la convention avec l'Association « Nocturnes Littéraires »

- à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

2016.06.29 – 14 : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES EXTÉRIEURS DU CHATEAU À LA COMMUNE DE JOSSELIN

Cette mise à disposition sera effective le jour du 14 juillet de 9 heures à 19 heures. La participation demandée à la commune de JOSSELIN s'élève à 2 500 €.

Après avis favorable de la **commission finances, réunie le 22 juin 2016, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés**, autorise Monsieur Le Maire ou son représentant :

- à signer la convention avec Monsieur Alain DE ROHAN, propriétaire du Château
- à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

2016.06.29 – 15 : SPECTACLE LUMIÈRE DE FIN D'ANNÉE – CRÉATION ARTISTIQUE ORIGINALE

Création d'un spectacle à base de projections d'images, de lumière sur la façade de l'Hôtel de Ville, et de son, d'une durée de 10 mn, programmable en boucle, pendant une période de 15 jours durant les vacances d'hiver. L'enveloppe budgétaire allouée à ce projet s'élève à 30 000 € HT.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés :

- adopte le projet de création d'un spectacle lumière de fin d'année ;
- décide de recourir à un cabinet pour la création artistique de ce spectacle, sa mise en œuvre et son exploitation, de lancer une consultation d'entreprises et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché avec l'entreprise retenue ;
- autorise Monsieur Le maire ou son représentant :
 - à solliciter le concours financier du Département du Morbihan au titre du contrat d'attractivité touristique, ainsi que tout autre financement possible
 - à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

AMÉNAGEMENT, TRAVAUX, ACCESSIBILITÉ, CADRE DE VIE
--

2016.06.29 – 16 : AMÉNAGEMENT DE LA VOIRIE ET DES ESPACES EXTÉRIEURS DU 50 RUE SAINT JACQUES

Dans le cadre de l'aménagement de la voirie et des espaces extérieurs du 50 Rue Saint Jacques, il est prévu :

- la création d'un réseau d'eaux pluviales,
- la réfection de la voirie de la Placette des Champs Carnats jusqu'aux logements comprenant :
 - le parking réservé aux véhicules de La Poste,
 - la placette devant le local associatif
 - l'accès vers l'escalier donnant sur la rue St Jacques.

L'enveloppe prévisionnelle affectée à l'opération s'élève à 36 000 € HT.

Après avis de la **commission Aménagement, travaux, accessibilité, Cadre de Vie, réunie le 21 avril 2016, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- valide le projet
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant :
 - à lancer la consultation des entreprises pour la réalisation de cette opération et à signer les marchés à intervenir ainsi que tout avenant dans la limite de 5% ;
 - à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

2016.06.29 – 17 : ENTRETIEN - RÉFECTION DE LA TOITURE CHAPELLE SAINT MARTIN

L'enveloppe prévisionnelle affectée à l'opération s'élève à 71 000 € HT.

Après avis de la **commission Aménagement, travaux, accessibilité, Cadre de Vie, réunie le 21 avril 2016, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- valide le projet
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant :
 - à lancer la consultation des entreprises pour la réalisation de cette opération et à signer les marchés à intervenir ainsi que tout avenant dans la limite de 5% ;
 - à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

2016.06.29 – 18 : PROGRAMME 2016 – ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Le montant total du programme s'élève à : 268 565,00 € HT

Après avis favorable de la **commission Aménagement, travaux, accessibilité, Cadre de Vie, réunie le 15 juin 2016, et de la commission finances réunie le 22 juin 2016, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés**, autorise Monsieur Le Maire ou son représentant :

- à lancer la consultation des entreprises pour la réalisation de ce programme et à signer les marchés à intervenir ainsi que tout avenant dans la limite de 5% ;
- à rechercher tous les financements possibles et notamment auprès de l'agence de l'eau ;
- à solliciter des établissements financiers afin de financer par l'emprunt tout ou partie de ce programme ;
- à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

2016.06.29 – 19 : POSTE DE REFOULEMENT DES EAUX USÉES RUE GLATINIER – MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Après avis favorable de la **commission Aménagement, travaux, accessibilité, Cadre de Vie, réunie le 15 juin 2016, et de la commission finances réunie le 22 juin 2016, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés**, autorise Monsieur Le Maire ou son représentant :

- à lancer une consultation de maître d'œuvre pour la réalisation des études, à signer les marchés à intervenir ainsi que tout avenant dans la limite de 5% ;
- à solliciter des établissements financiers afin de financer par l'emprunt tout ou partie de ce programme ; à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

2016.06.29 – 20 : DÉPLACEMENT DU PANNEAU D'ENTRÉE ET DE SORTIE D'AGGLOMÉRATION ROUTE DE MOHON

Déplacement des panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération entre l'échangeur de la RN 24 et le rond-point de Bellevue.

Après avis favorable de la **commission Aménagement, travaux, accessibilité, Cadre de Vie, réunie le 21 avril 2016, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés** :

- décide de procéder au déplacement des panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération route de Mohon comme présenté ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

2016.06.29 – 21 : ÉCLAIRAGE PUBLIC DU CHEMINEMENT PIÉTONS VERS OXYGÈNE

Le projet prévoit 23 points lumineux pour un montant total de 75 400 € HT

Participation du SDEM : 22 620 €

Soit à la charge de la commune : 52 780 € HT

Après avis favorable de la **commission Aménagement, travaux, accessibilité, Cadre de Vie, réunie le 21 avril 2016, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés** :

- décide de procéder à la réalisation de l'extension de l'éclairage public
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant :
 - à signer les conventions avec Morbihan Énergie ;
 - à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

2016.06.29 – 22 : CHANTIER PILOTE – 10 RUE BEAUMANOIR AVENANT N° 1 AU LOT 4 – ISOLATIONS PLAFONDS PLÂTRERIES CLOISONS – ENTREPRISE LE MOULLIEC

Le montant total de ces travaux s'élève à 1 970.55 € HT soit 2 364.66 € TTC.

Le marché passe donc de 25 500 € HT à 27 470.55 € HT.

Après avis favorable de la **commission finances réunie le 22 juin 2016, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés**, autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à signer l'avenant N°1 au lot 4 avec l'entreprise LE MOULLIEC Plâtrerie
- à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

2016.06.29 – 23 : RÉHABILITATION DE LA SALLE DE CINÉMA – VOLET CHAUFFAGE ET VENTILATION – PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION

Il y a lieu d'ajuster le plan de financement de l'opération :

DÉPENSES		RECETTES	
Nature	Montant	Concours financiers	Montant
Honoraires : Maîtrise d'œuvre Coordination (AMO, contrôle tech., SPS) et frais divers (diagnostic, publicité, ...)	10 400,00 5 738,00	ÉTAT – DETR (<i>taux : 26,87%</i>) ÉTAT – CPER (<i>taux : 12,94%</i>) Région – Contrat de partenariat (<i>taux : 31,08%</i>)	29 516 ,94 14 211,88 34 128,78
Travaux	93 184,00	EPCI – Fonds de concours (<i>taux : 9,11%</i>)	10 000,00
Signalétique	500,00	Autofinancement sur H.T. (<i>20%</i>)	21 964,40
TOTAL	H.T. 109 822,00 T.T.C. 131 786,40	TOTAL	109 822,00

Après avis favorable de la **commission des finances réunie le 22 juin 2016, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- adopte le plan de financement présenté ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

2016.06.29 – 24 : DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

1. Aménagement de l'axe transversal du centre historique (Rue des Trente/ rue Beaumanoir, rue des Vierges / Château)	1 214 672 €
<i>Études :</i>	17 000
<i>Travaux :</i>	1 038 171
<i>Honoraires (techniques et maîtrise d'ouvrage déléguée) :</i>	159 501
2. Aménagement de parkings relais et liaisons douces vers le cœur historique	500 000 €
<i>Études :</i>	61 000
<i>Travaux :</i>	439 000
COÛT ESTIMATIF GLOBAL DES PROJETS : TOTAL HT	1 714 672 €

Il est proposé au conseil municipal de financer ces projets selon le plan suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
Nature	Montant	Concours financiers	Montant
1. aménagement de l'axe transversal	1 214 672	ÉTAT – FSIPL (<i>23,33 %</i>)	400 000
2. aménagement de parkings relais et liaisons douces	500 000	ÉTAT- CPER – FNADT (<i>1,33 %</i>)	22 754
		RÉGION – Contrat de partenariat (<i>11,66 %</i>)	200 000
		DÉPARTEMENT – Contrat d'attractivité (<i>25 %</i>)	428 668
		JOSSELIN COMMUNAUTÉ – Fonds de concours (<i>0,12 %</i>)	2 000
		Autofinancement sur H.T. (<i>38,56 %</i>)	661 250
TOTAL	H.T. 1 714 672	TOTAL	1 714 672

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés :

- décide de présenter ces deux projets au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local ;

- adopte le plan de financement ainsi que le calendrier prévisionnel de réalisation présentés ;
- autorise Monsieur Le Maire ou son représentant :
 - à solliciter les concours financiers de l'État au titre du FSIPL, de la Région au titre du contrat de partenariat, du Département du Morbihan au titre du contrat d'attractivité touristique, de Josselin Communauté au titre d'un fonds de concours, ainsi que tout autre financement possible
 - à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

2016.06.29 – 25 : DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL – NOUVEL APPEL À PROJETS

1. Renforcement de l'offre de loisirs et de jeux	100 000 €
2. Aménagement de nouveaux cheminements « doux » dans le « Bois d'Amour »	150 000 €
TOTAL HT	250 000 €

Plan de financement bonifiable par des recherches de cofinancements supplémentaires :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant	Concours financiers	Montant
1. Renforcement de l'offre de loisirs et de jeux	100 000	ÉTAT – FSIPL (55%)	137 500
2. Aménagement de nouveaux cheminements « doux »	150 000	DÉPARTEMENT – Contrat d'attractivité (25 %)	62 500
		Autofinancement sur H.T. (20 %)	50 000
TOTAL H.T.	250 000	TOTAL H.T.	250 000

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés :

- adopte le plan de financement présenté
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant :
 - à solliciter l'aide de l'État pour ces deux projets, au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local ;
 - à solliciter l'aide du Département du Morbihan au titre du contrat d'attractivité touristique, ainsi que tout autre financement possible ;
 - à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – FINANCES

2016.06.29 – 26 : MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE DU MORBIHAN (SDCI) – APPROBATION DU PROJET DE FUSION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES : PLOËRMEL, MAURON EN BROCÉLIANDE, PORHOËT, JOSSELIN

Le Conseil Municipal à la majorité des suffrages exprimés :

- approuve ledit projet de périmètre ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents et à faire toutes démarches pour faire aboutir ce dossier.

2016.06.29 – 27 : RESTITUTION DE LA COMPÉTENCE SCOLAIRE AUX COMMUNES MEMBRES PAR JOSSELIN COMMUNAUTÉ

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve les statuts modifiés (annexés à la présente) par délibération n°CC 2016.06.23-02 du Conseil communautaire en date du 23 juin 2016 restituant la compétence aux communes telle que rédigée ci-dessus,
- autorise en conséquence la signature des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2016.06.29 – 28 : APPROBATION DU RAPPORT DE COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DE TRANSFERT DE CHARGES

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés :

- prend acte du rapport et des propositions afférentes de la Commission Locale d'Évaluation de Transferts de Charges
- approuve en conséquence, le rapport de la Commission locale d'évaluation de transfert des charges
- approuve le montant de l'attribution de compensation correspondant au titre de l'année 2016 pour la commune de JOSSELIN
- approuve le montant de l'attribution de compensation correspondant au titre de l'année 2017 pour la commune de JOSSELIN
- décide d'inscrire au BP 2016, le montant de l'attribution de compensation correspondant, au compte 7321
- décide d'inscrire au BP 2017, le montant de l'attribution de compensation correspondant, au compte 7321.

2016.06.29 – 29 : CRÉATION DU SYNDICAT POUR LA GESTION DE LA COMPÉTENCE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés :

- dit que la commune de JOSSELIN, s'associera aux communes de Cruguel, Guégon, Guillac, Héliéan, La Croix Héliéan, La Grée Saint Laurent, Lanouée, Lantillac, Les Forges, Saint Servant Sur Oust; dans les conditions fixées par les statuts annexés à la présente délibération pour constituer un syndicat de communes au 1^{er} septembre 2016.
- demande à ce que le syndicat de communes correspondant prenne la dénomination de Syndicat Scolaire du Pays de Josselin,
- fixe le siège social du syndicat scolaire du Pays de Josselin à la Mairie de Josselin, Place Alain De Rohan, 56120 JOSSELIN.
- demande à ce que ce syndicat exerce en application de l'article L 5212-1 du Code général des collectivités territoriales, les compétences facultatives suivantes telles que rédigées :
 - Construction, entretien et fonctionnement de l'ensemble des équipements du groupe scolaire public Suzanne Bourquin y compris les équipements périscolaires et de restauration. Les équipements périscolaires et de restauration (construction, fonctionnement et entretien) comprennent la garderie périscolaire, les temps d'activités périscolaires et le service de restauration scolaire.
 - Fonctionnement du groupe scolaire Suzanne Bourquin et participation aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignements privés sous contrat d'association ou contrat simple situés sur le territoire de la communauté de communes.
 - Actions de sensibilisation à l'éveil culturel en milieu scolaire.
- décide que le comité syndical du syndicat scolaire du Pays de Josselin sera composé de deux délégués par communes en application de l'article L 5212-7 du Code général des collectivités territoriales,
- approuve les statuts du syndicat scolaire du Pays de Josselin annexés à la présente délibération,
- décide d'inscrire le montant de la contribution 2016 au syndicat scolaire du Pays de Josselin, au Budget prévisionnel 2016, au compte 6554,
- décide d'inscrire le montant de la contribution 2017 au syndicat scolaire du Pays de Josselin, au Budget prévisionnel 2017, au compte 6554,
- demande à Monsieur Le Préfet du Département du Morbihan de prendre l'arrêté portant création au 1^{er} septembre 2016 du Syndicat Scolaire du Pays de Josselin.

2016.06.29 – 30 : DÉSIGNATION DE DEUX DÉLÉGUÉS TITULAIRES QUI SERONT CHARGÉS DE SIÉGER AU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT SCOLAIRE DU PAYS DE JOSSELIN

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés désigne Madame JUGUET-COLLINEAUX et Monsieur JAGOUDET en tant que délégués titulaires chargés de siéger au sein du Syndicat Scolaire du Pays de Josselin pour représenter la commune de JOSSELIN.

2016.06.29 – 31 : TRANSFERT DIRECT DES PERSONNELS DE JOSSELIN COMMUNAUTÉ AU SYNDICAT SCOLAIRE DU PAYS DE JOSSELIN

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés :

- autorise le transfert direct des personnels de Josselin Communauté qui effectue l'intégralité de leur fonction pour la compétence susmentionnée, au Syndicat Scolaire du Pays de Josselin à compter du 1^{er} septembre 2016,
- autorise la signature de la convention de répartition du personnel correspondante.

2016.06.29 – 32 : TRANSFERT DU PERSONNEL EFFECTUANT LEUR MISSION POUR LA TOTALITÉ DE LEUR TEMPS DE TRAVAIL POUR LA COMPÉTENCE TRANSFÉRÉE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés :

- autorise la signature de la convention de répartition du personnel correspondante, sachant que la commune de JOSSELIN ne se verra transférer aucun personnel de Josselin Communauté pour l'exercice de la compétence scolaire,
- dit que cette décision ne sera effective que dès lors que le Syndicat scolaire du Pays de Josselin qui devrait être créé par arrêté préfectoral au 1^{er} septembre 2016, autorisera son président à signer la convention de transfert avec Josselin Communauté.

2016.06.29 – 33 : TRANSFERT D'UNE COMPÉTENCE FACULTATIVE À JOSSELIN COMMUNAUTÉ – COMPÉTENCE CULTURE : SOUTIEN À L'ASSOCIATION DE MUSIQUE FORUM RECONNUE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve les statuts modifiés (annexés à la présente) par délibération n°CC 2016.06.23 - 04 du Conseil communautaire en date du 23 juin 2016 transférant la compétence à Josselin Communauté telle que rédigée ci-dessus,
- autorise en conséquence la signature des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2016.06.29 – 34 : DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL

La commission finances, lors de sa réunion du 22 juin 2016, propose la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chap 011	Charges à caractère général		+15 500
<i>compte</i>	611	<i>Contrats de prestations de services</i>	+15 500
Chap 65	Autres charges de gestion courante		+94 240
<i>compte</i>	655489	<i>Autres contributions Nouveau syndicat Compétence scolaire</i>	+94 240
Chap 023	Virement à la section d'investissement		-15 500
	TOTAL		+94 240

Recettes

chap 73	Impôts et taxes		+94 240
<i>compte</i>	7321	<i>Attribution de compensation</i>	+94 240
	TOTAL		+94 240

INVESTISSEMENT

Dépenses

Chap 20	Immobilisations incorporelles		+21 360
<i>Compte</i>	2031-99	<i>Frais d'études</i>	+21 360
Chap 21	Immobilisations corporelles		-15 500
<i>compte</i>	2158-99	<i>Voirie divers</i>	-15 500
Chap 23	Immobilisations en cours		-21 360
<i>compte</i>	2315-99	<i>Installations, matériel et outillage techniques</i>	-21 360
	TOTAL		-15 500

Recettes

Chap 021	Virement de la section de fonctionnement		-15 500
	TOTAL		-15 500

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve la décision modificative telle qu'elle a été présentée
- donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire ou à son représentant pour la mise en œuvre de la présente décision

2016.06.29 – 37 : CONVENTION D'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS À TITRE GRATUIT DANS LE CADRE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS POUR L'ÉTÉ 2016

Après avis favorable de la commission « Finances » réunie le 22 Juin 2016, le Conseil Municipal à la majorité des suffrages exprimés :

- décide de reprendre la convention pour l'été 2016
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec Josselin Communauté

2016.06.29 – 38 : CONVENTION D'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DANS LE CADRE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017

Les tarifs proposés correspondent à ceux votés dans le cadre de la convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs communaux avec d'une part, les établissements scolaires de JOSSELIN (collèges Max Jacob et Sainte Marguerite et Lycée Ampère), d'autre part, le Conseil Départemental et le Conseil Régional à savoir :

- Complexe sportif Michel JUGUET : 5.03 €/heure
- Plein air : 1.70 €/heure

La facturation sera établie en fin d'année scolaire soit en juin.

Après avis favorable de la **commission « Finances » réunie le 22 juin 2016, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- décide de fixer les tarifs comme énoncés ci-dessus
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec Josselin Communauté pour l'année scolaire 2016/2017.

2016.06.29 – 39 : CONVENTION D'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DANS LE CADRE DES TAP – ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017

Les tarifs proposés correspondent à ceux votés dans le cadre de la convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs communaux avec d'une part, les établissements scolaires de JOSSELIN (collèges Max Jacob et Sainte Marguerite et Lycée Ampère), d'autre part, le Conseil Général et le Conseil Régional à savoir :

- Complexe sportif Michel JUGUET : 5.03 €/heure
- Plein air : 1.70 €/heure

Après avis favorable de la **commission « Finances » réunie le 22 Juin 2016, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- décide de fixer les tarifs comme énoncés ci-dessus
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire avec le Syndicat Scolaire du Pays de Josselin pour l'année scolaire 2016/2017.

2016.06.29 – 40 : INDEMNITÉ FDGDON 2016 LUTTE CONTRE LES RAGONDINS

Sur proposition de la **commission « Finances » réunie le 22 juin 2016, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- décide d'attribuer une indemnité de 190 € par piègeur pour l'année 2016 au titre de l'opération de lutte contre les ragondins.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération

2016.06.29 – 41 : DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION D'EMPLOIS BUDGÉTAIRES NON PERMANENTS ET AUTORISANT LE RECOURS AUX AGENTS CONTRACTUELS

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - de créer, dans la limite des crédits prévus à cet effet, les emplois budgétaires non permanents correspondant

- aux accroissements temporaires ou saisonniers d'activité à intervenir
- aux remplacements temporaires de fonctionnaire ou d'agent momentanément absents,

Ces emplois seront pourvus par des agents non titulaires de droit public recrutés en fonction des nécessités de service.

2 – de recourir au recrutement d'agents contractuels dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire

3 – décide d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget, chapitre 64 - article 6413

2016.06.29 – 42 : ENTRETIEN PROFESSIONNEL D'ÉVALUATION : CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés décide :

- de la mise en place des critères d'appréciation de la valeur professionnelle présentés
- d'étendre l'application du présent dispositif aux agents non titulaires occupant des emplois permanents ;

2016.06.29 – 43 : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX AU SERVICE PÉNITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION DU MORBIHAN

La Commune de JOSSELIN est sollicité par le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Morbihan pour mettre à disposition à titre gratuit d'un bureau au sein de la Mairie.

Après **avis du bureau municipal réunie le 21 juin 2016, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés** autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à signer la convention avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Morbihan
- à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

DIVERS

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 MARS 2016 (Document transmis par mail le 4 Mai 2016)

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2016 (Document transmis par mail le 22 Juin 2016)

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 MAI 2016 (Document transmis par mail le 22 Juin 2016)

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Conformément à la délibération du conseil municipal de la commune de Josselin, en date du 23 avril 2014, certifiée exécutoire le 25 avril 2014, portant délégation de pouvoir au Maire pour la durée de son mandat, dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉCISION 2016/ n°7 : MISSION D'ÉTUDE DES VITRAUX DE LA BASILIQUE NOTRE DAME DU RONCIER

La mission d'étude des vitraux de la Basilique Notre Dame du Roncier est attribuée à L'ATELIER DE VITRAIL LVI sis 22 rue de Cures – 72240 DOMFRONT-EN-CHAMPAGNE, pour un montant de 24 556,00 € H.T..

DÉCISION 2016/ n°8 : MISSION D'ARCHITECTE POUR DÉPÔT D'UN DOSSIER DE PERMIS DE DÉMOLIR

La mission d'architecte pour la constitution du dossier de demande de permis de démolir est attribuée à BLEHER Architectes sise rue du 6 juin 1944 – 56420 PLUMELEC, pour un montant de 1 650,00 € H.T.

2016.06.29 – 35 : DÉTERMINATION DU LOYER DE LA MAISON DES PORCHES

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission finances réunie le 22 juin 2016, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- fixe le loyer mensuel de la maison des porches à 800 €/mois à compter du 1^{er} octobre 2016 ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de location, à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

2016.06.29 – 07 : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE AD 657 SITUÉE 1 PLACE DE LA CONGREGATION

parcelle cadastrée section AD n° 657 d'une surface de 70 m².

Après avis favorable de la **commission finances réunie le 22 juin 2016, le Conseil municipal à la majorité des suffrages exprimés**, autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à acquérir l'immeuble situé 1 place de la Congrégation, parcelle cadastrée section AD n°657, au prix de 60 000 euros ;
- à signer l'acte à intervenir avec Monsieur Alain DE ROHAN auprès de Maître FOUCAULT, Notaire à JOSSELIN. Les frais d'acte notarié seront à la charge de la Commune
- à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

2016.06.29 – 36 : SITUATION FONCIÈRE DE LA COMMUNE À CAP ACTIONS

Le Conseil Municipal, après avis favorable de la commission finances réunie le 22 juin 2016, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à négocier avec Josselin Communauté sur la situation de la copropriété et sur les transactions foncières et immobilières qui en découleront.